



## Formation

# Conducteur accompagnateur de PMR

Mise à jour 08/01/2024

**Type :** Perfectionnement

**Durée :** 14 heures

**Nombre de participants :** 6 stagiaires

**Objectif :**

- Acquérir les connaissances et aptitudes permettant au conducteur d'accompagner à bord du véhicule des personnes à mobilité réduite.
- Acquérir les bons gestes à la manipulation du matériel.
- Répondre aux exigences de l'accord de branche du 8 janvier 2024.

**Pré-requis :**

- Conducteurs titulaire du permis B et/ou D.
- Affecté à titre principale au transport de personnes handicapées et/ou à mobilité réduite.
- Susceptible de transporter de façon régulière ou occasionnelle des PMR.
- Justifier d'une formation complémentaire de secourisme PSC1 ou équivalent.

**Programme :**

- L'accord du 7 juillet 2009
- Gestes et postures
- Connaissance de la clientèle
- Prise en charge de PMR
- Evaluation
- Synthèse de fin de Stage

**Validation :**

Attestation de conducteur accompagnateur de personne handicapé ou a mobilité réduite, prévue dans l'accord du 7 juillet 2009 ou attestation de fin de formation si pas de formation de secourisme.